

Drames en série dans le Haut-Ogooué

Trois femmes tuées par leurs amants à Moanda, Akiéni et Boumango

N.O.

Franceville/Gabon

DES crises de jalousie au sein de trois couples différents ont viré au drame, entre le 7 et le 10 mars 2016, dans le Haut-Ogooué. Bilan de ces scènes tumultueuses: trois femmes tuées par leurs compagnons, en l'espace de trois jours, dans trois localités de la province. Il s'agit de Viviane Ngolet, 47 ans, étranglée à mort par Eric Boubindji, 44 ans, le 7 mars 2016, à l'aide d'un câble électrique, au cours d'une bagarre ayant éclaté dans le couple, à Moanda, chef-lieu de la Lébombi-Leyou.

Ensuite, de l'élève Elvina Dibamba Nzikouani, âgée de 18 ans, qui a trouvé la mort, le 9 mars 2016 à Akiéni, chef-lieu de Lékoné-Lékori, après avoir été violemment poussée par Ntiessi Otele, son copain de 23 ans, lors d'une altercation. Elle aurait fini sa chute sur un coin de table, et ne se relèvera ja-

mais.

C'est, enfin, le cas de Patricia Mandzoukou, 34 ans, qui, pour avoir reproché à son amoureux, Freddy Mandzoukou, 40 ans, ses entrées tardives, a été tuée par ce dernier d'une balle tirée d'un fusil de type calibre 12, le 10 mars 2016, à Boumango, chef-lieu de l'Ogooué-Letili.

Le parquet de Franceville a été saisi des trois affaires, et les inculpés ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville. Les deux premiers faits relèveraient de coups mortels, le troisième devant être qualifié d'homicide volontaire ou involontaire, selon les résultats de l'enquête en cours.

C'est le crime de Moanda qui a ouvert le bal de cette série de drames. Le 7 mars 2016, une altercation éclate entre Eric Boubindji et son amante Viviane Ngolet, l'homme soupçonnant sa moitié d'"infidélités".

Selon une source judiciaire, au cours de la bagarre, Bou-

bindji se serait saisi d'un câble électrique qu'il aurait enroulé au cou de la victime en la serrant de toutes ses forces, jusqu'à ce que l'infortunée trouve la mort. Cependant, pour dissimuler son acte, il aurait entraîné le corps sans vie de sa concubine derrière leur maison, où il l'aurait attachée à un arbre à l'aide d'un pagne, afin de faire croire à un suicide.

Mais mis à découvert par les voisins et la famille, le présumé meurtrier a été conduit au commissariat de police de Moanda, puis devant le parquet de Franceville, où il aurait reconnu être le responsable de la mort de la dame. Un mandat d'arrêt lui a donc été décerné pour coups mortels.

Pour sa part, Ntiessi Otele, qui a récemment quitté la prison de Yéné à la suite de la grâce présidentielle, n'aura même pas passé une semaine en liberté, avant d'y retourner, pour homicide présumé sur sa copine. **AVORTEMENT** • En effet,

sorti de prison le 3 mars dernier, il rentre à Akiéni où, lors de son incarcération, il avait laissé Elvina Dibamba Nzikouani, sa petite amie.

Mais l'information selon laquelle cette dernière aurait pratiqué un avortement, à la suite d'une grossesse contractée entre temps avec un autre homme, rend fou de rage le repris de justice. Après quelques minutes de chaudes empoignades avec la victime, il l'aurait violemment poussée, la jeune femme tombant mortellement à la renverse, la nuque contre un mobilier.

Conduite à l'hôpital, le médecin ne fera que constater le décès de Elvina. Sauf qu'une autopsie n'est pas pratiquée sur elle, pour déterminer si c'est à la suite d'un traumatisme crânien que le décès est survenu. Toutefois, déféré devant le parquet de la République, l'accusé aurait reconnu les faits. Il a été mis lui aussi sous mandat de dépôt, puis incarcéré à nouveau à la prison centrale de Franceville,

cette fois pour coups mortels. Le lendemain, c'est Freddy Mandzoukou qui ouvre malencontreusement le feu, selon son propre témoignage, sur sa concubine, Patricia Okoueke, le 10 mars 2016, à Boumango. La victime, qui ne supporte plus les entrées tardives de son ami, lui en fait la remarque. Mais Freddy le prend mal. C'est ainsi qu'une dispute éclate entre le couple, alors que les deux amants se trouvent à l'extérieur de la maison.

Selon le témoignage de l'inculpé, furieuse, la jeune dame se serait armée d'un fusil de type calibre 12, une fois à l'intérieur de leur habitation. Mais, toujours d'après son propre récit, l'homme aurait tenté de désarmer sa partenaire. Il ajoute qu'au moment où il pose sa main sur la gâchette, le coup est parti, la balle touchant au ventre Patricia, qui rend l'âme sur-le-champ.

L'inculpé a été présenté devant le parquet, puis placé à la maison d'arrêt de Yene.

Mais s'il est reconnu coupable, il encourt, comme les deux autres cas, une réclusion criminelle à perpétuité. Tant il aura du mal à expliquer comment la jeune femme s'est retrouvée avec une arme chargée entre les mains.

Ce triple drame a permis au procureur de la République adjoint d'interpeller les femmes, victimes de violences domestiques, à sortir de leur silence, et à les dénoncer auprès de la justice, qui a pour rôle, entre autres, de les protéger. « Les femmes battues doivent saisir le procureur pour éviter le pire. Or, dans la plupart des cas, elles gardent le silence, refusent de dénoncer le mauvais comportement de leurs partenaires par peur de représailles. Elles refusent de voir leurs concubins traduits devant le tribunal. Elles acceptent d'être constamment battues, jusqu'à ce que mort s'en suive. Mais la vie d'une femme est bien plus précieuse qu'un mari violent », a réagi Yolande André Walker.

Accusés de semer la terreur à Ntoundou...

Rudge Mbembo Ibouili et Bebel Megna en prison

SCOM

Libreville/Gabon

LES populations de Ntoundou, à une quarantaine de kilomètres de Libreville, ne dormaient plus du sommeil du juste depuis environ deux mois. Et pour cause, un gang constitué de quatre jeunes gens, dont

Rudge Mbembo Ibouili, 23 ans, et Bebel Megna, 20 ans, y semait la terreur, de jour comme de nuit. Les braquages y étaient devenus légion au point que s'aventurer dehors, à des heures tardives, y était devenu très risqué.

Le quatuor a été interpellé dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 mars der-

nier au cours d'une rafle, suite à de multiples plaintes déposées par les victimes auprès de la brigade territoriale de Ntoundou. « Les mis en cause s'en prenaient notamment aux sacs et autres téléphones portables des plaignants. Ils se débarrassaient de certains effets jugés inutiles en les jetant dans les hautes

herbes », renseigne un enquêteur.

Les quatre présumés braqueurs ont été déférés, le

mardi 16 mars dernier, devant un juge d'instruction du parquet de Libreville. Mbembo Ibouili et Megna

ont été écroués à la maison d'arrêt, alors que leurs complices présumés ont été relaxés.

... et aussi/A peine libéré

Le voyage retour de Maboumakadie



Thierry Maboumakadie est cette fois poursuivi pour destruction des biens d'autrui.

SCOM

Libreville/Gabon

SORTI, dernièrement, de prison - il était incarcéré à Gros-Bouquet -, à la faveur d'une remise de peine, Thierry Maboumakadie, Gabonais d'une vingtaine d'années, n'a pas attendu bien longtemps, pour renouer avec ses mauvaises habitudes. En effet, ayant obtenu une opportunité

d'embauche chez un opérateur économique de Ntoundou, chef-lieu du département du Komo-Mondah, l'ancien pensionnaire de Gros Bouquet aurait récemment menacé son patron à l'aide d'une machette. Détruisant au passage plusieurs effets au domicile de ce dernier. Activement recherché par les gendarmes de la brigade territoriale, Maboumakadie a finalement été

arrêté, le dimanche 13 mars dernier. Déféré devant le parquet de Libreville, trois jours plus tard, le mis en cause, poursuivi pour destruction de biens appartenant à autrui, a retrouvé son univers carcéral au sein duquel il semble s'y plaire.

Pour rappel, ce jeune homme a été emprisonné, la première fois, pour avoir dérobé une arme de guerre contenant des munitions.

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL FOURNITURE ET EQUIPEMENTS MEDICAUX POUR LE CENTRE MEDICAL DE BITAM

Dans le cadre de la CAN 2017, le Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale et l'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures lancent un appel d'offres pour la fourniture et l'installation des équipements médicaux pour le Centre Médical de Bitam.

L'Agence Nationale des Grands Travaux (ANGTI), en tant que Maître d'Ouvrage Délégué, invite les entreprises ou groupements d'entreprises intéressés par cet appel à concurrence à soumettre leur offre au plus tard le **lundi 11 avril 2016 à 10h00 (heure locale)** et y joindre une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre hors taxes (HT).

Toutes les conditions de participation sont disponibles sur le site web de l'ANGTI <http://www.angt.ga/angt/fr-fr/Appels-dOffres/Fourniture-et-installation-des-equipements-medicaux-pour-le-Centre-Medical-de-Bitam> ou peuvent être retirées dans les bureaux de l'ANGTI à :

**Hôtel HELICONIA II (près du stade de l'Amitié)**  
**BP. : 23765 Libreville-Gabon**  
**Département des Contrats**

A l'attention de :

Monsieur Benoît GALEA - [bgalea@angt.ga](mailto:bgalea@angt.ga) (+241) 02560260